

• (4.10 p.m.)

Les petites ligues du Canada sont le prolongement d'une organisation américaine. Les petites ligues ont été constituées en société au début des années 50; elles ont leur siège social à Williamsport, en Pennsylvanie et constituent un très bon exemple de groupe organisé qui se livre à la recherche, élabore des statistiques et met tout en œuvre pour promouvoir les sports, tout en ne perdant pas de vue les impératifs de sécurité et en se dotant de l'équipement adéquat et indispensable. Cette organisation attache aussi de l'importance aux relations publiques. Les activités des petites ligues donnent lieu à une petite série mondiale qui a lieu aux États-Unis et que nous avons aussi au Canada.

Il y a quelques instants, le parrain du bill a eu l'obligeance de me faire voir le compte rendu de la série mondiale des petites ligues qui a eu lieu les 20, 21, 22 et 24 août 1968 à Williamsport en Pennsylvanie. Il y a eu un programme semblable au Canada. Le compte rendu contient des photos de l'équipe de Sherbrooke et l'équipe de l'Ouest de Santa Anna en Californie qui a été proclamée championne. Les petites ligues sont très estimées. Elles recrutent des moins de 16 ans. Elles ont gagné le Canada et je crois qu'elles comptent 50,000 adhérents. Dans ma circonscription, il y a une organisation très active et les parents qui prêtent leur concours pour encourager le sport du baseball chez les jeunes, font une œuvre qui mérite la reconnaissance de la collectivité. En d'autres termes, il n'y a aucun doute possible dans mon esprit, ni dans celui d'aucun député de la Chambre, j'en suis sûr, quant à la nature saine et aux grands avantages de ce genre d'activité.

J'ai plusieurs petites questions à poser et qui devraient l'être, à mon avis. Le bill que nous étudions a pour objet de désigner une «Semaine des petites ligues». Il y a au Canada environ 40 organisations sportives nationales qui, à un moment ou l'autre, ont signalé au ministère leur intérêt à ce genre de désignation. Le député de Regina Lake Centre (M. Benjamin) a dit que cela nous laisserait encore douze semaines par an. Je n'en doute pas, mais je suis certain qu'il serait le premier à ajouter que nous devons établir des priorités ou une façon de décider. Il est possible qu'il existe d'autres causes recommandables qui n'ont rien à voir avec les sports et qui bénéficieraient d'une forme de désignation semblable. Nous convenons tous qu'il y a une limite à la désignation des semaines pour une cause comme celle-ci.

Je veux souscrire sans réserve à un certain genre de reconnaissance de ce groupe, mais je

ne crois pas que nos voisins du Sud aient encore désigné une semaine des «petites ligues». Ces groupes fonctionnent en vertu d'une charte nationale et, ces deux dernières années, ils ont tenté de constituer une sorte d'organisation analogue au Canada. Jusqu'à il y a deux ans, tous les fonds perçus, les frais d'inscription, les cotisations, les primes d'assurances, étaient versés en devises américaines par l'entremise du siège social en Pennsylvanie. Je crois qu'ils ont pris des initiatives pour constituer une organisation canadienne afin de répondre à l'inquiétude qui, à un certain moment, s'est manifestée à ce sujet. Cependant, outre la question fondamentale de déterminer jusqu'où nous devrions aller pour désigner la ligue Babe Ruth ou la petite ligue, ou les diverses ligues de football ou autres organisations, je crois que les députés devraient concevoir une politique avant de nous engager à le faire par une loi nationale adoptée par la Chambre.

La dernière question essentielle se rapporte à la place et à la structure de cette organisation dans le sport canadien.

Le Parlement a créé un Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur. A diverses reprises, on a examiné l'à-propos d'affilier les petites ligues à un groupe désigné sous le nom de Fédération canadienne du baseball amateur. Malheureusement, aucune résolution sur ce point n'a jusqu'ici été proposée. Par l'intermédiaire du Conseil consultatif national, le gouvernement subventionne diverses activités au Canada, notamment le baseball.

Les petites ligues ne sont affiliées à aucune des associations sportives reconnues officiellement ou semi-officiellement par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne suis pas prêt à dire que la chose est nécessaire, mais j'estime qu'il faudrait étudier la question. En d'autres termes, si nous avons une politique nationale des sports, si nous accordons des subventions pour favoriser et promouvoir diverses activités sportives, la question à poser est celle-ci: quel rapport existe-t-il entre la petite ligue et les organismes reconnus officiellement ou semi-officiellement?

J'espère que les discussions se poursuivront et je suis convaincu qu'un règlement juste et pacifique est toujours possible, étant donné que tous les intéressés sont au service de la jeunesse et qu'ils tentent d'organiser les saines activités que nous voulons pour nos jeunes gens.

Un autre commentaire—que je signale sans toutefois y souscrire—a trait au degré de direction canadienne du programme. J'ai dit